

RÈGLEMENT FOOT ANIMATION

DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

2022 - 2023

Validé en Comité de Direction le 17 août 2022

En bleu : les rajouts

En rouge barré : les suppressions



SOMMAIRE

<i>I – Dispositions Générales</i>	3
Article 1 – Informations	3
Article 2 – Compétitions organisées	3
Article 3 – Journées d’accueil	3
Article 4 – Engagements via Footclubs.....	3
Article 5 – Horaires des matchs	4
Article 6 – Les calendriers	4
Article 7 – Feuille de match toutes catégories.....	4
<i>II – Catégorie U11</i>	4
Article 8 – Organisation plateaux	4
Article 9 – 1 ^{ère} phase	5
Article 10 – Modifications mi-saison	5
Article 11 – 2 ^{ème} phase	5
<i>III – Catégorie U9/U8</i>	6
Article 12 – Organisation plateaux	6
Article 13 – 1 ^{ère} phase	6
Article 14 – Modifications mi-saison	7
Article 15 – 2 ^{ème} phase	7
<i>IV – Catégories U7/U6</i>	7
Article 16 – Organisation plateaux	7
Article 17 – 1 ^{ère} phase	7
Article 18 – Modifications mi-saison	8
Article 19 – 2 ^{ème} phase	8
<i>V – Catégories U11F, U9F et U7F</i>	8
Article 20 – Organisations plateaux.....	8
Article 21 – 1 ^{ère} phase	8
Article 22 – Modifications mi-saison	8
Article 23 – 2 ^{ème} phase	8

I – Dispositions Générales

Article 1 – Informations

Les catégories U6 à U11 sont gérées par la Commission Foot Animation.

Le contact officiel est : foot-animation64@footpyr64.fff.fr

Le District doit être en copie des communications via les deux adresses suivantes :

- direction@footpyr64.fff.fr

- secretaire-general@footpyr64.fff.fr

Les contacts référents par secteurs sont :

- referent.pau64@gmail.com pour le secteur Pau
- referent.orthez64@gmail.com pour le secteur Orthez/Oloron
- referent.paysbasque64@gmail.com pour le secteur Basque
- referent.feminines64@gmail.com pour les féminines de tous les secteurs

Article 2 – Compétitions organisées

Le District organise les compétitions suivantes :

- Plateaux U11 ;
- Plateau U11F ;
- Plateaux U9/U8 ;
- Plateaux U9F
- Plateaux U7/U6 ;
- Plateaux U7F (sous réserve) ;
- Plateaux Futsal.

Un challenge Fétis U11 est organisé par l'AEF64.

Ces compétitions sont soumises aux Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, de la Ligue de Nouvelle-Aquitaine et des Pyrénées-Atlantiques.

Article 3 – Journées d'accueil

Les journées d'accueil par catégorie sont organisées suivant les directives de la Fédération Française de Football.

Article 4 – Engagements via Footclubs

Les dates limites des engagements par compétition seront communiquées en annexe après validation par le Comité de Direction.

Les clubs peuvent engager leur(s) équipe(s) par catégories d'âge dans le Football à 5 à 8.

Engagement libre : choix du niveau de pratique effectué par les clubs (via Footclubs) :

- 4 niveaux de pratique pour la catégorie U11 (Excellence, N1, N2 et N3) ;
- 2 niveaux de pratique pour la catégorie U9
- 1 niveau de pratique pour les catégories U8, U7 et U6
- 1 niveau de pratique pour les catégories U11F, U9F et U7F

Engagement retardataire :

Prise en compte avant la parution du calendrier des plateaux.

Article 5 – Horaires des matchs

L'heure officielle des rencontres est fixée au samedi à 10h00 pour les 3 catégories.

En cas de problème d'installation, l'heure **du plateau peut être décalé au maximum d'1 heure avant ou après l'heure officielle** sur demande du club recevant afin de pouvoir effectuer un 2^{ème} plateau sur le même terrain.

Les clubs visiteurs ne peuvent s'y opposer.

Article 6 – Les calendriers

Les dates de reprise des compétitions ainsi que le calendrier général seront communiquées en annexe après validation par le Comité de Direction.

Engagements de la commission :

- Pas de plateau pendant les vacances scolaires (hors premier week-end) ;
- Pas de plateau les jours fériés sauf si jour de week-end (samedi ou dimanche) ;
- Pas de journée de rattrapage.

Modifications rencontres :

Aucune date « gelée » pour des manifestations (tournois, fêtes, voyage scolaire, matches pros, etc....) :

- Si plateau non joué =>entente entre les clubs pour le reporter sinon plateau annulé ;
- Toute demande de report ou annulation d'un plateau doit être effectuée dans le respect des règlements généraux.

Article 7 – Feuille de match toutes catégories

La feuille de match est à envoyer par mail aux référents de son secteur **au plus tard le lundi** qui suit le plateau, tout retard entrainera l'amende prévue dans le règlement tarifaire.

La feuille de match doit notifier **les informations concernant le plateau (catégorie, journée niveau, date, lieu...)**, la présence des équipes et le nombre de joueurs par catégorie (pas de noms) **et les noms, licences et signatures des responsables des équipes.**

La feuille de match U11 doit notifier également les résultats des rencontres jouées.

II – Catégorie U11

Article 8 – Organisation plateaux

Déroulement des plateaux :

Les plateaux sont composés de 3équipes avec un temps de jeu de 50 minutes maximum ;

- 2 rencontres par équipes : 1 x 25 minutes (ou 2 x 12 minutes 30) ;
- Temps de jeu par enfant : moitié du temps de jeu minimum ;

RÈGLEMENT FOOT ANIMATION

2022-2023

- Touche jouée à la main ;
 - 1 pause coaching de 2 minutes peut être effectuée lors de chaque rencontre
- En cas de plateau composé que de 2 équipes :
- Même temps de jeu de 50 minutes maximum ;
 - 1 rencontre simple de 2 x 25 minutes ;

Arbitrage :

Si pas d'arbitre fourni par le club recevant (joueurs autres catégories), les rencontres doivent être arbitrées par l'éducateur de l'équipe ne jouant pas. **Il est chargé de veiller à faire respecter les lois du jeu spécifique au Foot à 8.**

Le terrain :

Les rencontres se jouent sur un ½ terrain de foot à 11 avec une réduction en largeur de 1 à 2 mètres :

- Le point de penalty à 9 mètres de la ligne de but ;
- Une surface de réparation de 26m x 13m (10m en partant du poteau) doit être tracée (possibilité d'utiliser une autre couleur que le blanc).
- Buts de 6 mètres x 2 mètres

Participation des joueurs :

Les rencontres se jouent à 8 contre 8.

L'équipe peut comporter 4 remplaçant(e)s. Ceux-ci peuvent entrer dans le jeu à n'importe quel moment de la partie sur un arrêt de jeu. Les joueurs(ses) remplacé(e)s continuent de participer à la rencontre en qualité de remplaçant(e)s.

Peuvent participer aux rencontres, les licencié(e)s :

- U10 + U11 + 3U9 maximum ;
- U10F + U11F + U12F + 3U9F maximum.

Article 9 – 1^{ère} phase

Constitution tous niveaux (Excellence, N1, N2 et N3) de la 1^{ère} phase :

- Engagement non limité ;
- Nombre de poules géographiques sur 3 secteurs défini en fonction des engagés ;
- Poules composées de 9,12, 15 ou 18 équipes **suivant le nombre d'équipes engagées.**
- **2 équipes maximum d'un même club dans une poule.**

Article 10 – Modifications intersaison

Les clubs ont la possibilité de changer leur(s) équipe(s) de niveau en effectuant la demande avant la dernière journée de la 1^{ère} phase.

Les clubs ont également la possibilité d'engager de nouvelle(s) équipe(s) dans les niveaux N1, N2 et N3.

La commission se réserve le droit de modifier le niveau d'une équipe.

Article 11 – 2^{ème} phase

Constitution du niveau Excellence de la 2^{ème} phase :

- Nombre de poules géographiques défini en fonction des engagements et des résultats de la 1^{ère} phase ;

RÈGLEMENT FOOT ANIMATION

2022-2023

- Nombre d'équipes par poules **en fonction des engagements.**
- Match sec entre 2 équipes

Constitution des autres niveaux de la 2^{ème} phase :

- Nombre de poules géographiques sur 3 secteurs défini en fonction des engagés ;
- Poules composées en fonction du nombre d'équipes engagées.
- Plateau de 3 équipes

III – Catégorie U9/U8

Article 12 – Organisation plateaux

Déroulement des plateaux :

Les plateaux sont composés de 8 à 12 équipes avec un temps de jeu de 50 minutes maximum ;
- 5 à 6 rencontres par équipes : 5 x 10 minutes ou 6 x 8 minutes ; Equipes fixes, équipes qui tournent.

- Tendre vers un temps de jeu à 100% par enfant
- Touche jouée au pied sur passe au sol ou conduite, l'adversaire se tenant à 4 mètres.

Arbitrage éducatif :

Auto-arbitrage : pas d'arbitre sur le terrain. La rencontre est sous la responsabilité de l'un des deux éducateurs des équipes en présence.

Le terrain :

Les rencontres se jouent sur un terrain de 40 mètres x 30 mètres avec une tolérance de 5 mètres en longueur et/ou largeur :

- Une zone protégée pour le gardien de but de 8 mètres.
- Buts de 4 mètres x 1 mètre 50.

Participation des joueurs :

Les rencontres se jouent à 5 contre 5 avec gardien de but et 2 remplaçant(e)s maximum.

Peuvent participer aux rencontres, les licencié(e)s :

- U8 + U9 + 3U7 maximum ;
- U8F + U9F + U10F + 3U7F maximum.

Article 13 – 1^{ère} phase

- Engagement non limité via Footclubs.
- Nombre de plateaux géographiques sur 3 secteurs défini en fonction des engagés ;
- La constitution des plateaux est réalisée **par la commission à la suite des réponses et desideratas des clubs. Présentation lors de la réunion de Rentrée.**
- Chaque club ne peut aligner que 4 équipes maximum sur un même plateau.

Constitution des niveaux de la 1^{ère} phase dans tous les secteurs :

- U9 : choix entre 2 niveaux de pratique : Niveau 1 ou Niveau 2.

Condition de participation pour les plateaux U9 Niveau 1 : 1 équipe engagée maximum par club si le club possède 4 équipes dans la catégorie U9 et 2 équipes engagées maximum si plus de 4 équipes engagées dans la catégorie U9. Participation obligatoire à tous les plateaux U9 niveau 1.

- U8 Plateaux spécifiques à la catégorie.

Le club ne souhaitant pas séparer ses U8 et U9 fait jouer ses équipes en U9 niveau 2

Article 14 – Modifications intersaison

Les clubs ont la possibilité d'engager de nouvelle(s) équipe(s) et de modifier leur niveau en U9.

La demande doit parvenir à la commission avant la fin de la 1^{ère} phase lors de la demande d'engagements pour la seconde phase.

Article 15 – 2^{ème} phase

Identique à la 1^{ère} phase (cf. article 13 ci-dessus)

IV – Catégories U7/U6

Article 16 – Organisation plateaux

Déroulement des plateaux :

Les plateaux sont composés de 8 à 12 équipes avec un temps de jeu de 40 minutes maximum ;

- 5 rencontres par équipe : 5 x 8 minutes ; Equipes fixes et équipes qui tournent

- Tendre vers un temps de jeu à 100% par enfant

- Touche jouée au pied sur passe au sol ou conduite, l'adversaire se tenant à 4 mètres.

Arbitrage éducatif :

Auto-arbitrage : pas d'arbitre sur le terrain. La rencontre est sous la responsabilité de l'un deux éducateurs des équipes en présence.

Le terrain :

Les rencontres se jouent sur un terrain de 28 mètres x 20 mètres :

- Une zone protégée pour le gardien de but de 7 mètres ;

- Buts de 4 mètres x 1 mètre 50.

Participation joueurs :

Les rencontres se jouent à 4 contre 4 dont 1 gardien de but et 1 remplaçant(e) maximum.

Peuvent participer aux rencontres, les licencié(e)s :

- U6 + U7 + 2U8 (sous classement) ;

- U6F + U7F + U8F.

Article 17 – 1^{ère} phase

- Engagement non limité ;

- Nombre de plateaux géographiques sur 3 secteurs défini en fonction des engagés ;

- La constitution des plateaux est réalisée par la commission à la suite des réponses et desideratas des clubs. Présentation lors de la réunion de Rentrée.

- Chaque club ne peut aligner que 4 équipes maximum sur un même plateau.

Sur le secteur basque, plateaux spécifiques U6.
Le club ne souhaitant pas séparer ses U6 et U7 fait jouer ses équipes en U7

Article 18 – Modifications intersaison

Les clubs ont la possibilité d'engager de nouvelle(s) équipe(s).
La demande doit parvenir à la commission avant la fin de la 1^{ère} phase lors de la demande d'engagements pour la seconde phase.

Article 19 – 2^{ème} phase

Identique à la 1^{ère} phase (cf. article 17 ci-dessus)

Création de plateaux spécifiques U6 sur les secteurs Pau et Orthez-Oloron en fonction des retours des clubs

V – Catégories U11F, U9F et U7F

Article 20 – Organisations plateaux

-Identiques aux U11 pour les U11F (cf. article 8)

Participations joueuses :

Peuvent participer aux rencontres, les licencié(e)s :
- U10F + U11F + 3U9Fmaximum.

-Identiques aux U9 pour les U9F (cf. article 12)

Participations joueuses :

Peuvent participer aux rencontres, les licencié(e)s :
- U8F + U9F + 3U7F maximum

Article 21 – 1^{ère} phase

- Engagement non limité ;
- Nombre de plateaux géographiques sur 2 secteurs défini en fonction des engagés ;
- La constitution des plateaux est réalisée par la commission à la suite des réponses et desideratas des clubs. Présentation lors de la réunion de Rentrée.

Article 22 – Modifications intersaison

Les clubs ont la possibilité d'engager de nouvelle(s) équipe(s).
La demande doit parvenir à la commission avant la fin de la 1^{ère} phase lors de la demande d'engagements pour la seconde phase.

Article 23 – 2^{ème} phase

Identique à la 1^{ère} phase (cf. article 21 ci-dessus)